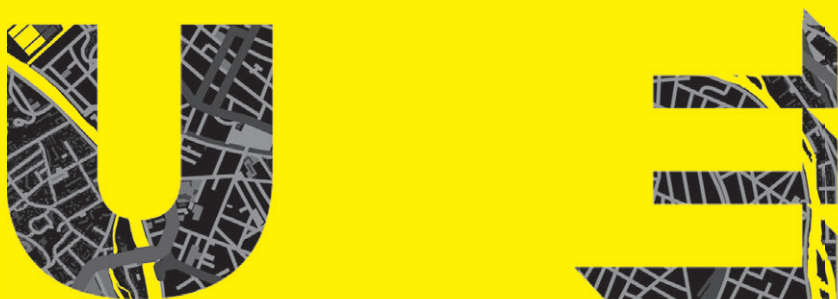




**AGENCE
DE L'ÉNERGIE**



VAL DE MARNE



QUI SOMMES-NOUS ?

• LE CAUE DU VAL-DE-MARNE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est une association à but non lucratif, créée par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Mis en place conjointement par le Conseil départemental et l'État en 1979, le CAUE du Val-de-Marne a été créé officiellement le 22 octobre 1979.

Le CAUE a vocation à participer, à organiser, à animer ou à initier toutes démarches ou manifestations destinées à promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Son objectif est de valoriser et améliorer le patrimoine naturel et urbain dans le respect de la diversité de chaque territoire. C'est un organisme d'information, de conseil, de formation, de rencontres et d'initiatives, ouvert à tous. Le CAUE assure des missions de service public auprès des collectivités, des professionnels et des particuliers. Il délivre un conseil et une expertise neutre et indépendante, sans toutefois se charger de maîtrise d'œuvre.

• L'AGENCE DE L'ÉNERGIE DU CAUE

Soucieux de s'inscrire dans une démarche de prise en compte des préoccupations de qualité environnementale et de développement durable dans le bâti et dans l'aménagement urbain, le CAUE du Val-de-Marne a créé, en 2007, une Agence de l'énergie, qui a pour vocation d'encourager la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre liées à la conception et à l'usage des bâtiments, ainsi que de promouvoir les énergies renouvelables.

NOS MISSIONS



SENSIBILISER

► **Tous les publics** dans le domaine de l'architecture, l'urbanisme, l'environnement, le climat et les énergies renouvelables, **par le biais de propositions variées** : visites, conférences, expositions, publications, débats, tables rondes, ateliers pédagogiques... Des occasions de (re)découvrir le patrimoine culturel, architectural et urbain du département.

CONSEILLER

- **Les habitants du Val-de-Marne** désirant construire, rénover, agrandir, souhaitant faire des économies d'énergie ou employer des énergies renouvelables. Ils peuvent bénéficier de conseils gratuits d'un architecte et/ou d'un conseiller en maîtrise de l'énergie, sur rendez-vous.
- **Les collectivités territoriales** dans leurs démarches de construction et d'aménagement, d'outil d'urbanisme, de politique énergie / climat.
- **Les copropriétés** dans leur projet de rénovation énergétique via la plateforme CoachCopro®.

INFORMER

► **Tous les publics** grâce à une veille documentaire dans les domaines qui contribuent à la **qualité du cadre de vie**, consultable sur l'outil régional RES'AUE. De nombreux outils sont aussi disponibles en ligne, comme l'Observatoire de la qualité architecturale du logement en Île-de-France ou l'Abécédaire du particulier.

FORMER

- **Les maîtres d'ouvrage et les professionnels de l'aménagement et de la construction** (élus, techniciens territoriaux, bailleurs sociaux...).
- **Les professionnels de l'éducation** (enseignants, animateurs) souhaitant intégrer la connaissance de l'espace bâti et naturel dans leur projet pédagogique.



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
du Val-de-Marne & son Agence de l'énergie

36 rue Edmond Nocard
94700 Maisons-Alfort

Contactez-nous

01 48 52 55 20
contact@caue94.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi
9h30-13h et 14h-17h30

Retrouvez-nous sur
www.caue94.fr



CAUE Val de Marne

